

15 mar 2017 -11:45

Séminaire du Service Fédéral d'Audit Interne [FAI]: Partner in Good Governance

Le 4 mai 2016, le Roi a signé l'arrêté royal portant création du Service fédéral d'audit interne (FAI). Depuis le 1er juillet 2016, ce service est opérationnel. Le FAI exerce ses activités sous la supervision du Comité d'Audit de l'Administration Fédérale; le Premier Ministre assure le bon fonctionnement du service.

Le 4 mai 2016, le Roi a signé l'arrêté royal portant création du Service fédéral d'audit interne (FAI). Depuis le 1er juillet 2016, ce service est opérationnel. Le FAI exerce ses activités sous la supervision du Comité d'Audit de l'Administration Fédérale; le Premier Ministre assure le bon fonctionnement du service.

Le FAI évalue de manière indépendante, objective et professionnelle la gestion des risques, le contrôle interne et la bonne gouvernance au sein des services qui relèvent de son univers d'audit. Par ces évaluations, le FAI soutient, de la meilleure manière, le management dans l'exécution de son rôle, ses tâches et responsabilités. Le FAI aide et soutient les services dans l'amélioration de leur fonctionnement, l'atteinte de leurs objectifs et le renforcement de la gestion des risques, du contrôle interne et de la bonne gouvernance. À cette fin, le FAI procède de manière systématique et consciencieuse.

L'univers d'audit du FAI se compose des services suivants: SPF Chancellerie du Premier ministre - SPF Stratégie et Appui - SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement - SPF Intérieur - SPF Mobilité & Transports - SPF Emploi, Travail et Concertation sociale - SPF Sécurité sociale - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - SPF Justice - SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie - SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes - SPP Politique scientifique - l'Agence fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile (FEDASIL) et la Régie des Bâtiments.

Au plus tard le 1er janvier 2018 les services suivants intégreront l'univers d'audit du FAI : le SPF Finances, le Ministère de la Défense, L'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé. À la même date, l'audit forensic sera mis en place.

Pour fêter l'anniversaire de l'arrêté royal, le FAI organise le 4 mai 2017 un séminaire autour du thème suivant:

"L'audit interne, partenaire du management au sein du gouvernement fédéral"

Ce séminaire aura lieu de 9h à 16h30, en l'auditoire Storck du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale - 1, Rue Ernest Blerot, 1070 Bruxelles .

Ce séminaire s'adresse à toutes personnes intéressées par les activités d'audit de l'administration fédérale et a pour objectif d'échanger entre instances nationales et internationales sur les matières ayant trait à l'audit interne.

Le séminaire comportera des présentations sur différents aspects de l'audit, des discussions et débats auxquels participeront cinq présidents de Services publics fédéraux, un représentant du Comité d'audit de l'administration fédérale, des représentants de l'Auditdienst Rijk (Pays-Bas) et de la mission ministérielle d'audit interne du Ministère de l'Economie et des Finances (France).

Le professeur Dr Geert Bouckaert et Dr Steve Troupin, de la KU Leuven - Public Governance Institute, agiront en tant que modérateurs tout au long du séminaire.

Le programme est disponible en pièce jointe.

Pour plus d'informations ou pour participer à ce séminaire, vous pouvez prendre contact avec Chahinaz Bennouf, auditeur du Service fédéral d'audit interne : Chahinaz.bennouf@audit.fed.be.

Comité d'audit de l'administration fédérale (CAAF)
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://comitedaudit.belgium.be/fr>